

Nouméa, le 27 février 2024

Monsieur Jean-Louis d'ANGLEBERMES Président du CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE NOUVELLE-CALEDONIE 30 route de la Baie des Dames Le Centre - Ducos 98800 NOUMEA

N/réf.: D/02-2024/000177

<u>Objet</u>: Avis de la CCI-NC sur l'avant-projet de Loi du pays portant diverses mesures en matière de régulation des marchés

Monsieur le Président,

Par courriel en date du 9 février 2024, vous avez sollicité l'avis de la CCI-NC sur l'avant-projet de Loi du pays portant diverses mesures en matière de régulation des marchés.

Ce texte comporte deux grands axes :

- Le report de 30 mois du délai de dépôt et d'instruction des demandes de renouvellement de mesures de régulation des marchés, en raison de la crise COVID et de l'organisation de la DAE;
- Une modification de la procédure afférente à l'instruction des demandes de mesure de régulation de marché.

Pour ce qui relève de la modification des dispositions liées aux procédures de régulation des marchés, la Chambre considère qu'il s'agit d'un alignement des textes avec les pratiques existantes et n'a pas d'observations majeures à formuler.

En ce qui concerne la prolongation de la phase transitoire de 30 mois, la CCI-NC estime que si le report en raison de la crise sanitaire peut se justifier, le report en raison de la désorganisation de la DAE ne peut être un argument recevable.

Sur la crise COVID, il aurait été pertinent d'adopter une approche proportionnelle à l'impact réel de la crise sanitaire par secteur économique, tous n'ayant pas été impactés de la même manière.

De plus, il est de la responsabilité des institutions de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exercice des missions administratives, qui doivent être gérées au minimum en bon père de famille. Le manquement de l'administration sur ce point s'est traduit à la fois par un retard de publication de l'arrêté d'application n° 2019-2775/GNC du 31 décembre 2019 relatif au calendrier de renouvellement de ces mesures, qui a amputé de 10 mois le délai accordé aux entreprises, et par une incapacité à absorber le flux des demandes de renouvellement des mesures de régulation des marchés en vigueur.



En conséquence, la CCI-NC émet un avis réservé sur la base des observations précédemment formulées.

Toutefois, en cas de prolongation de 30 mois de cette phase transitoire, il est essentiel que cette période supplémentaire soit mise à profit pour instaurer un débat constructif sur les moyens concrets de soutenir le tissu économique et son développement et ce, quel que soit le secteur.

Le dispositif existant de mesures de régulation des marchés est de nature à créer une opposition entre les secteurs de l'industrie et du commerce ; les uns considérant que l'industrie doit être soutenue compte tenu de l'étroitesse du marché et de la valeur ajoutée produite en Nouvelle-Calédonie, les autres aspirant à la liberté du marché considérant que les produits locaux sont trop chers ou que les mesures de protection les privent de courants d'affaires.

La CCI-NC reconnaît que le dispositif de régulation de marché existant a le mérite de ne pas peser sur le budget de la Nouvelle-Calédonie qui est déjà très contraint; pour autant, le soutien à l'industrie ne peut se restreindre aux mesures existantes (protection de marché, défiscalisation) et doit aussi inclure, par exemple, la réponse aux besoins en compétences dont souffrent actuellement de nombreuses filières en Nouvelle-Calédonie ou des dispositifs d'allègement des charges, en marge de la conjoncture actuelle. Ces problématiques s'appliquent également à d'autres secteurs économiques.

En conclusion, la CCI-NC réaffirme son engagement à soutenir les intérêts de tous les secteurs économiques dont fait intégralement partie l'industrie en encourageant un dialogue ouvert et constructif entre les différentes parties prenantes. Nous restons à disposition pour contribuer aux travaux relatifs à ce sujet crucial pour notre économie locale.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

